

# L'identification des peuplements forestiers

Le premier pas pour établir un plan simple de gestion

## Lexique

**Accru** : peuplement de première génération issu de la colonisation forestière naturelle de terrains antérieurement non boisés.

**Affranchi** : se dit d'un rejet de souche ayant créé son propre enracinement et englobé tout ou partie de sa souche de départ. Le brin se comporte alors comme un arbre de franc-pied et s'en distingue difficilement.

**Arbre de futaie** : arbre de franc-pied ou arbre sur souche bien affranchi.

**Cépée** : ensemble de rejets portés par une même souche.

**Coupe rase** : coupe de l'ensemble des tiges commercialisables d'un peuplement comportant des arbres de futaie. Le recépage des taillis n'est pas considéré comme une coupe rase.

**En plein** : sur l'ensemble de l'unité considérée (parcelle...), par opposition aux termes « diffus » ou « localisé ».

**Essence-objectif** : essence apte à produire du bois d'œuvre sur la parcelle considérée, que le sylviculteur va favoriser par des interventions adaptées.

**Essence pionnière** : essence colonisant les terrains nus pour constituer un premier état boisé (pin maritime, bouleau, chêne pédonculé, saule, tremble...).

**Etage dominant** : strate formée par les cimes des arbres les plus hauts d'un peuplement.

**Franc-pied** : arbre issu de la germination d'une graine, présentant un tronc unique bien individualisé (par opposition à l'arbre issu de rejet de souche).

**Houppier** : ensemble des parties aériennes d'un arbre (branches, rameaux et feuillage).

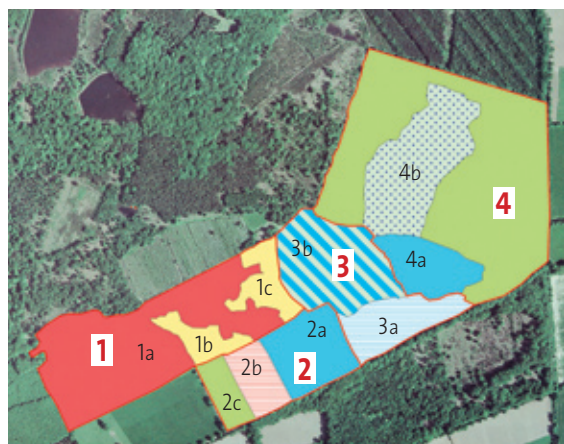
**Peuplement forestier** : population d'arbres présentant des caractères communs sur un espace déterminé. Il est le résultat des facteurs naturels (station) et de la sylviculture passée.

**Peupleraie** : plantation de peupliers à espacement définitif, voisin de 7 à 8 m en tous sens.

**Recrû** : ensemble de semis, rejets, drageons qui apparaissent après une coupe ou un sinistre.

**Surface terrière** : somme de la surface des sections à 1,3 m du sol de tous les arbres (ou d'une catégorie d'arbres) d'un peuplement forestier, ramenée à l'hectare. La surface terrière est exprimée en m<sup>2</sup>/ha. C'est un indicateur de la quantité de bois du peuplement, plus facile à mesurer que le volume.

## Exemple de carte des peuplements



### Légende

	Plantation feuillue < 15 ans
	Plantation résineuse < 15 ans
	Futaie feuillue > 15 ans
	Futaie résineuse > 15 ans
	Lande arborée
	Mélange futaie feuillue-taillis
	Taillis simple
	Taillis avec réserves feuillues
	Limite des parcelles forestières

## Identifier et décrire les peuplements...

Le sylviculteur désireux de rédiger lui-même son plan simple de gestion doit être en mesure :

- de distinguer les différents types de **peuplements forestiers\*** qui composent sa propriété boisée et d'en définir les limites,
- de les reporter sur un plan appelé carte des peuplements,
- de déterminer les opérations à y conduire en fonction de leurs caractéristiques.

Pour faciliter la réalisation des étapes 1 et 2 (distinction et cartographie des types de peuplements), le CRPF a défini 16 types de peuplements forestiers selon des critères sylvicoles pertinents pour la région, identifiables sur le terrain au moyen de la clé de détermination présentée au verso.

La référence à ces types de peuplements préétablis constitue le niveau de précision minimal demandé pour établir la carte des peuplements des plans simples de gestion (PSG).

Une description plus fine intégrant des paramètres complémentaires telles que la composition en essences, la qualité des arbres (actuelle ou potentielle), leurs dimensions (hauteur, diamètre),... est nécessaire pour déterminer les interventions sylvicoles à prévoir et établir le programme de coupes et travaux du plan simple de gestion.

## ...pour les gérer durablement

Les 16 types de peuplements ont été regroupés en 7 familles de peuplements, ou « grands types de peuplements » à partir desquels ont été élaborées les méthodes de gestion durable des forêts privées figurant dans le Schéma régional de gestion sylvicole de Bretagne (SRGS). Ce document est disponible auprès du CRPF sous forme de CD-ROM ou de livre.

\* : voir **lexique**.

Centre régional de la propriété forestière de Bretagne

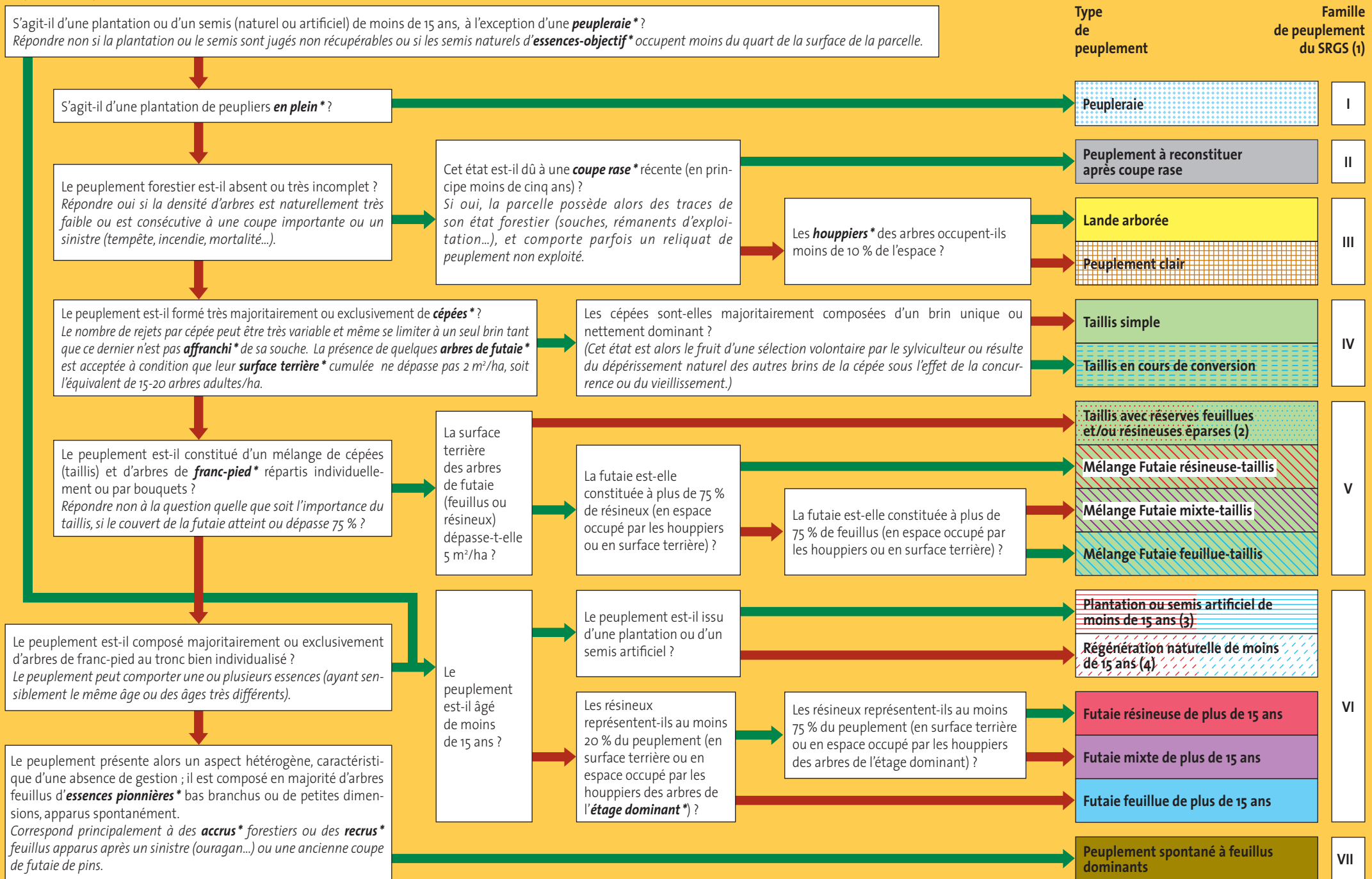
8 place du Colombier • 35 000 Rennes

Tél : 02 99 30 00 30 • Fax : 02 99 65 15 35 • Courriel : bretagne@crpf.fr

Site internet : www.crpf.fr/bretagne

# CLEF DE DÉTERMINATION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

→ Oui → Non



(1) : I - Peupleraies • II - Peuplements à reconstituer après coupe rase • III - Formations ouvertes • IV - Taillis • V - Peuplements mélangés de futaie et de taillis • VI - Futaies • VII - Peuplements spontanés à feuillus dominants

(2) : Points rouges si résineux, bleus si feuillus. - (3) : Lignes rouges si résineux, bleues si feuillus. - (4) : Hachures rouges si résineux, bleues si feuillus.